

2017-07-095-DEEJ

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

OBJET: ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE – CONVENTION FINANCIERE

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



**2017-07-095-DEEJ - ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE
CONVENTION FINANCIÈRE**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique petite enfance de la Ville, l'Association d'Aide Familiale et Sociale est un partenaire important qui intervient sur le territoire Tarnosien.

Cette association intervient à deux niveaux :

- d'une part, la crèche familiale, qui salarie des assistantes maternelles et qui constitue un service important, complémentaire aux crèches et micro-crèche de la commune en permettant d'assurer la diversité des modes de garde
- d'autre part, l'animation du Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

Pour l'année 2016, pour la crèche familiale, la commune a participé au financement :

- pour la crèche familiale pour 60 272 (+ 3 615 heures/2015) pour 65 000 heures conventionnées à l'origine.
- pour le relais des assistantes maternelles (RAM), la commune avait validé, pour 2016, sa participation au financement de 46 assistantes maternelles.

Monsieur le Maire rappelle que l'activité de la crèche familiale vient compléter l'offre d'accueil sur la commune à côté des structures municipales (crèches « Les Petits Matelots », « Les Moussaillons », « Antoine de St-Exupéry) mais est également garante de la diversité des modes de garde proposés aux familles sur la commune. Les assistantes maternelles de la crèche familiale permettent aussi à certaines familles de trouver des solutions d'accueil sur des horaires atypiques.

Il est proposé de renouveler la convention d'objectifs pour 2017 sur la base de 65 000 heures totales et 42 assistantes maternelles.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'objectif à intervenir avec l'association pour l'année 2017 à hauteur de 94 699,20 € se décomposant ainsi :

65 000 heures -----	81 900,00 €
42 assistantes maternelles-----	10 714,20 €
Participation forfaitaire-----	2 083,00 €

auxquels devront s'ajouter l'adhésion annuelle de 2 € ,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention d'objectifs,



DÉLIBÈRE

APPROUVE, la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution de la commune pour l'année 2017 à hauteur de 94 699,20 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 12 juillet 2017
Le Maire

